



## Conditions générales de la formation Ranger

valable dès le 01.03.2024

### Généralités

Les conditions générales de la formation Ranger (ci-après CG) s'appliquent à la formation Ranger - y compris l'examen final - du Centre forestier de formation Lyss (ci-après CEFOR Lyss), sauf si les parties contractantes (le CEFOR Lyss d'une part et les participants d'autre part) en conviennent autrement par écrit. En outre, le règlement d'admission et d'examen Ranger CEFOR Lyss (ci-après RAE) ainsi que les directives correspondantes (ci-après Dir. ZPO) complètent le présent document.

### Inscription, admission

L'inscription au cours se fait au moyen du formulaire d'inscription. Après réception de l'inscription, les frais d'inscription de CHF 200 sont facturés. Le traitement de l'inscription a lieu après paiement des frais d'inscription.

La procédure d'admission est régie par les dispositions du RAE.

### Frais de formation

Les frais de formation sont indiqués lors de la publication de chaque formation et sont facturés en deux tranches. Un premier versement est exigible après la confirmation écrite par le CEFOR Lyss qu'une place d'études a été réservée dans une volée de formation déterminée ; la place d'études est garantie dès réception du paiement. Le deuxième versement est dû après la moitié des cours blocs.

Les délais de paiement sont communiqués par le CEFOR Lyss.

### Mise en œuvre, reports, adaptations

Le CEFOR Lyss se réserve le droit de reporter ou d'annuler des formations si le nombre de participants est insuffisant ou pour d'autres raisons importantes. En cas d'annulation définitive, les frais déjà payés sont remboursés, à l'exception des frais d'inscription. Toute autre prétention de la part des participants est exclue.

Le CEFOR Lyss est en droit, dans des cas justifiés, de reporter des cours blocs et d'adapter les cours et les contenus.

### Participation aux cours

Si les participants ne peuvent pas assister à une unité d'enseignement du cursus pour des raisons qui ne sont pas imputables au CEFOR Lyss (vacances, absence pour raisons professionnelles, maladie, accident, obligations familiales, service militaire, retard, manquement, etc.), ils ne peuvent prétendre ni à un remboursement, ni à l'avancement ou au rattrapage des leçons manquées.

### Reconnaissance d'équivalence

La reconnaissance d'équivalence est régie par la Dir. RAE. Un montant de CHF 180 est remboursé par jour de cours reconnu équivalent.

### Examen final

L'examen final est régi par le RAE. Les frais d'examen sont indiqués lors de la publication des examens correspondants et sont dus au moment de l'inscription écrite à l'examen. Les frais doivent être réglés dans le délai imparti ; les frais non payés entraînent l'exclusion de l'examen.

### Exclusion du cours

Le CEFOR Lyss se réserve le droit d'exclure des participants de la formation pour de justes motifs. Sont considérés comme motifs d'exclusion le non-respect des exigences de l'enseignement ou un comportement gravement répréhensible, notamment

- violations graves du règlement interne
- perturbations régulières de l'enseignement
- comportement inconvenant ou criminel (harcèlement, atteinte à l'honneur et autres) envers le personnel du CEFOR Lyss ou les participants
- non-paiement des frais de formation ou des frais d'hébergement et de restauration

Dans les cas de peu de gravité, un avertissement oral ou écrit est prononcé. Dans les cas graves, qui rendent la poursuite de la formation inacceptable pour le CEFOR Lyss ou pour les autres participants, le directeur/la directrice du CEFOR Lyss prononce l'exclusion avec effet immédiat.

En cas d'exclusion, il n'existe aucun droit à une réduction ou à un remboursement des frais de formation et des autres dépenses payées.

### Résiliation du contrat

Un retrait d'inscription *avant que le CEFOR Lyss n'ait garanti par écrit une place d'études* dans une volée de formation donnée est possible sans frais pour les participants. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés. La communication du retrait au CEFOR Lyss doit se faire par écrit.

*Une fois que le CEFOR Lyss a confirmé par écrit la place d'études* dans une volée de formation donnée, les frais d'annulation suivants sont dus en cas de résiliation du contrat :



- plus de 30 jours avant le début de la formation : 50% du total des frais de formation
- 1-30 jours avant le début de la formation : 75% du total des frais de formation
- après le début de la formation ou en cas de non-présentation à la formation : 100% des frais de formation totaux

Dans des cas de rigueur justifiés et sur demande écrite, le/la directeur/-trice peut autoriser une dérogation à ces dispositions.

### **Hébergement et repas**

L'inscription pour le logement et les repas est obligatoire et sera facturée selon la réservation.

### **Responsabilité des participants**

Les participants s'engagent à utiliser le bâtiment, les infrastructures et le matériel avec soin et à respecter les consignes de sécurité en vigueur. Les défauts ou dommages constatés doivent être immédiatement signalés au CEFOR Lyss. Les participants sont responsables de tous les dommages causés par eux-mêmes ou par leurs visiteurs.

Le CEFOR Lyss exclut - dans la mesure où la loi le permet - toute responsabilité pour tous les dommages matériels et corporels subis par les participants. Cette exclusion de responsabilité s'applique en particulier au vol et aux dommages causés aux appareils et au matériel personnels amenés par les participants.

### **Assurances**

La couverture d'assurance - en particulier contre les accidents, la responsabilité civile et le vol - incombe entièrement aux participants. En s'inscrivant au cours, ceux-ci confirment qu'ils disposent d'une assurance accident et responsabilité civile privée.

### **Sécurité**

Le cours de formation de Ranger se déroule en partie à l'extérieur (sentiers, chemins de randonnée, pleine nature, etc.) et dans différentes conditions météorologiques (soleil, pluie, neige, vent, etc.). Les participants s'engagent à adapter leur équipement personnel aux conditions météorologiques et aux chemins ainsi qu'à suivre les instructions et les consignes des responsables de blocs. Les responsables de blocs se réservent le droit d'adapter le programme d'enseignement ou d'en supprimer certaines parties pour des raisons de sécurité.

### **Utilisation des données, protection des données**

En s'inscrivant à la formation, les participants acceptent que toutes les données pertinentes pour la formation soient enregistrées et traitées électroniquement à des fins internes, dans le cadre des dispositions légales. Ils donnent leur accord pour que les données puissent être évaluées et utilisées par le CEFOR Lyss à des fins de marketing. Les données ne sont pas transmises à des tiers sans autorisation.

Les participants acceptent que leurs coordonnées

(adresse, téléphone) soient mises à la disposition de tous les participants et responsables de blocs dans le cadre de la formation.

### **Prise de vue et de son**

Les participants se déclarent d'accord pour que des images prises pendant le cours soient utilisées par le CEFOR Lyss à des fins de marketing et de communication. Les participants ont le droit de révoquer cette autorisation par écrit. La révocation est valable à partir de la date de réception par le CEFOR Lyss.

Les participants n'ont pas le droit d'enregistrer des images ou des sons pendant les unités d'enseignement. Les responsables de bloc décident au cas par cas des exceptions et de l'utilisation d'éventuels enregistrements sonores et visuels. Les droits de la personnalité et de la protection des données des participants doivent être respectés.

### **Protection de la personnalité**

Les informations dont les participants ont connaissance dans le cadre de la formation et qui touchent à la protection de la personnalité des participants ou de tiers ne doivent pas être transmises.

### **Droits d'auteur**

Les droits d'auteur sur le matériel d'enseignement, les photos, les images ainsi que les autres contenus du cours sont régis par les dispositions légales. Toute diffusion ultérieure nécessite l'accord explicite du CEFOR Lyss.

### **Communication**

La correspondance avec les participants se fait en premier lieu par voie électronique (e-mail, plateforme d'apprentissage). Les changements d'adresse ainsi que les nouvelles adresses e-mail doivent être communiqués immédiatement à au CEFOR Lyss. Les communications et les annonces sont considérées comme transmises lorsqu'elles ont été communiquées à la dernière adresse des participants, sur la plateforme d'apprentissage ou par tout autre moyen approprié.

### **Confirmation et prise de connaissance des CG**

En s'inscrivant, les participants confirment qu'ils ont été informés du contenu des présentes CG, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils les ont acceptées.

### **Droit applicable et juridiction compétente**

Toutes les relations juridiques avec le CEFOR Lyss sont soumises au droit suisse.

Le for juridique est déterminé par les dispositions légales contraignantes. Dans la mesure où celles-ci ne sont pas applicables, le for juridique pour le jugement de tous les litiges est Lyss.

Lyss, 08.02.2024

**Centre forestier de formation Lyss**